

## **Définition et proposition d'élaboration d'indicateurs économiques adaptés à la filière fruits et légumes frais**

### **Contexte**

---

Dans le cadre du volet contractualisation (volontaire et au niveau de la première mise en marché) de la loi EGALIM – publiée au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> novembre dernier – article 1er, il est indiqué que les interprofessions élaborent et diffusent 5 indicateurs, servant d'indicateurs de référence, et portant sur les 3 thèmes suivants :

- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture (et évolution) par filière,
- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux prix constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur (et évolution) et
- un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine, à la traçabilité ou au respect d'un cahier des charges.

Ces 5 indicateurs doivent être pris en compte dès lors qu'un contrat existe. Chaque opérateur reste libre de choisir ses propres indicateurs, validés conjointement entre les 2 co-contractants.

Le GT indicateurs, en collaboration avec le Ctifl, a ainsi démarré en février dernier des travaux pour approcher les coûts de production pour la filière des fruits et légumes frais.

Le GT propose de travailler sur l'élaboration d'une grille d'éléments permettant de construire des indicateurs reflétant l'évolution des coûts des facteurs de production. Cette grille se baserait sur 2 grandes composantes des coûts des facteurs de production dans la filière : le coût des intrants au sens large et le coût de la main d'œuvre. Les indicateurs pourront par la suite être pondérés en fonction de leur poids dans la structure de coûts d'exploitation, afin de calculer des indices agrégés interprofessionnels par typologie de système de production, ou être utilisés par les opérateurs de manière personnalisée afin d'approcher l'évolution de leurs propres coûts de production. L'objectif est d'arriver à mesurer l'impact sur les coûts de production de l'évolution des coûts des biens et services utilisés par la production agricole.

**Constat** : les coûts de production sont fonction d'un nombre important de paramètres (produit, variété, mode de production, cahier des charges, région, typologie d'entreprises, foncier, impôts, taxes, investissements, rendement moyen, conjoncture, météo, intrants, main d'œuvre...).

=> Il n'est ainsi pas possible de définir les coûts de production de manière exhaustive pour la filière des fruits et légumes frais : d'après le Ctifl, il existe plus de 100 espèces de fruits et légumes et calculer des indicateurs de coûts de production par produit n'est à ce jour pas envisageable.

#### **ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS**

Organisme interprofessionnel reconnu par l'État. Loi du 10 juillet 1975. Arrêté interministériel du 5 juillet 1976  
N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 82 308 647 395 00042 / APE 9499Z  
19 rue Pépinière • 75008 Paris • France  
Tél. : +33 1 49 49 15 15 • Fax. : +33 1 49 49 15 16  
www.interfel.com • www.lesfruitsetlegumesfrais.com

Des indicateurs pourront toutefois être proposés par Interfel pour rendre compte de l'évolution des prix des facteurs clés de production pour plusieurs types de systèmes de production.

Les travaux du GT Indicateurs s'orientent autour de 2 chantiers permettant une approche globale des coûts des facteurs de production autour de 2 composantes clés de ces derniers : le coût des intrants au sens large - charges d'approvisionnement et de structure - et le coût de la main d'œuvre.

### **Chantier 1 : création d'indices agrégés interprofessionnels reflétant les coûts de production dans la filière des fruits et légumes frais**

---

Un chantier qui se présente en 2 parties :

- Création d'indices agrégés en partant des 2 grandes composantes des coûts de production : le **coût des intrants au sens large** (eau, électricité, gaz, semences, produits phytosanitaires, assurances, entretien des bâtiments et du matériel agricole, ...) et le **coût de la main d'œuvre**. L'évolution des prix des sous-composantes de ces 2 postes de charges peut être suivie à travers les données de l'IPAMPA, de l'IPC et de l'indice global de coût de la main d'œuvre (pour précision, indice uniquement disponible hors agriculture) fournis par l'INSEE en libre-accès à  périodicité mensuelle.
- **Les indicateurs pourront par la suite être pondérés en fonction de leur poids dans la structure des coûts d'exploitation**, afin de calculer des indicateurs agrégés par typologie de système de production. Nous proposons d'utiliser la structure des coûts issue du RICA de l'Agreste. Ces données sont publiées en libre-accès par l'Agreste à  périodicité annuelle. 4 catégories de système de production pourraient être étudiées : les exploitations fruitières, les exploitations légumières de plein champ, les exploitations maraichères de plein air et les exploitations maraichères sous abris.

*NB : Il s'agit de la création d'indicateurs d'évolution des prix des facteurs de production qui pourraient être actualisés chaque mois après publication des chiffres de l'INSEE sur les IPAMPA, IPC et indice global du coût de la main d'œuvre. Une moyenne annuelle mobile pourra également compléter les données mensuelles.*

### **Chantier 2 : création d'un outil interprofessionnel permettant aux opérateurs de sélectionner des indicateurs d'évolution de coûts de production**

---

#### **Apport d'un cadre méthodologique :**

Proposition d'une « **calculette** » sous la forme d'un outil interprofessionnel (par exemple une application ou une interface informatique sur le site d'Interfel) permettant de choisir des composantes de coûts de production issues de données publiques (INSEE et Agreste notamment) proposées par Interfel et le Ctifl.

Nous rappelons que le coût total de production est fonction du prix des facteurs de production (cadre du chantier 1), mais également de la quantité d'intrants utilisée et des quantités produites. Ces deux dernières variables ne sont pas intégrées dans le chantier 1, et pourront être apportées par les opérateurs via cet outil « calculette » personnalisé clé en main. L'outil pourrait prendre la forme suivante :

Indicateurs d'évolution des coûts de production :	
<b>1/ Intrants (charges d'approvisionnement et de structure) :</b> (sous-composantes de l'indice IPAMPA et de l'IPC de l'INSEE) Energie Eau Engrais Produits phytosanitaires Assurance Entretien bâtiments, machines, ...	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <b>Evolution du prix des facteurs de production – données issues du chantier 1</b> </div>
<b>2/ Main d'œuvre :</b> (données INSEE, RICA, Observatoires fruits et légumes, ...) Indice coût du travail de l'Insee Salaires Charges sociales ...	
<b>3/ Saisie par les opérateurs de la quantité d'intrants utilisée et/ou des quantités produites</b>	

Chaque producteur de fruits et légumes aurait ainsi la possibilité de calculer l'évolution de ses propres coûts de production en remplissant de manière personnalisée les items retenus.

Cet outil de « calculette » pourrait être l'objet d'un projet à plus long terme, à la suite de la réalisation du chantier 1.

### **Les 2 autres types d'indicateurs indiqués dans la loi**

#### **- Indicateurs sur les prix de marché (et évolution) :**

Dans le cadre de son Groupe de Travail « Suivi de marché », l'interprofession suit d'ores et déjà les données de prix de marché et de leurs évolutions.

Nous en profitons en outre pour rappeler que la détermination des prix se fait majoritairement de façon quotidienne, et qu'il est complexe de déterminer des prix standards et annualisés tant la volatilité des cours peut être importante.

**Notre proposition :** Nous préconisons de poursuivre le travail effectué sur le suivi de marché sur la base des prix d'expédition et de vente au détail fournis de façon quotidienne et hebdomadaire par le RNM, et sur la base des données fournies par l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des Produits Alimentaires.

#### **ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS**

Organisme interprofessionnel reconnu par l'État. Loi du 10 juillet 1975. Arrêté interministériel du 5 juillet 1976  
 N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 82 308 647 395 00042 / APE 9499Z  
 19 rue Pépinière • 75008 Paris • France  
 Tél. : +33 1 49 49 15 15 • Fax. : +33 1 49 49 15 16  
 www.interfel.com • www.lesfruitsetlegumesfrais.com

**- Indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine, à la traçabilité ou au respect d'un cahier des charges :**

Ces éléments sont un point important du Guide des Relations Contractuelles développé et validé par les acteurs de la filière et dont la diffusion est à date en suspens dans l'attente de la promulgation de la loi et des ordonnances : « Le contrat doit préciser les modalités selon lesquelles ce prix tient compte des caractéristiques intrinsèques des produits, notamment le fait qu'ils soient sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (AOP/IGP, Bio, Label Rouge, etc.) »

En revanche, la détermination d'indicateurs, pour les raisons précitées précédemment de multiplicité des produits gérées, auxquels il faut croiser le nombre de démarches « qualité » existantes, nous semble extrêmement complexe à mettre en œuvre.

**Notre proposition : Conformément à notre Guide des Relations Contractuelles, la valorisation des démarches répondant à un cahier des charges dépassant les exigences réglementaires devrait rester dans le cadre de la négociation entre les acteurs de la filière : « La réponse à un cahier des charges dépassant les exigences réglementaires doit être prise en compte dans le cadre des échanges entourant la fixation du prix. »**